



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

Audit de l'optimisation des ressources du : **Programme des mines et des minéraux**

Rapport annuel 2015, section 3.11

Contexte

- L'Ontario est le plus important producteur de minéraux au Canada, représentant 24,6 % de la production nationale.
- En vertu de la *Loi sur les mines*, la mise en valeur des ressources minières doit se faire en tenant compte des droits actuels ou issus de traités des peuples autochtones, et en minimisant les effets néfastes sur la santé et la sécurité publiques et sur l'environnement.
- L'Ontario compte 43 mines en activité et 4 412 mines abandonnées.
- La production de minéraux a été évaluée à près de 11 milliards de dollars en 2014.



Objectif de l'audit

Déterminer si le Ministère a mis en place des systèmes et des processus efficaces pour :

- soutenir l'exploration et la mise en valeur viables et responsables des ressources minérales de l'Ontario;
- assurer la conformité aux lois et aux politiques ministérielles pertinentes;
- mesurer son efficacité pour ce qui est d'encourager la mise en valeur et l'utilisation des ressources minérales de la province tout en minimisant les répercussions des activités minières sur la santé publique et l'environnement, et faire rapport à ce sujet.



Conclusions générales

- Selon une enquête effectuée par l'Institut Fraser en 2014, l'Ontario se classait au neuvième rang au Canada au chapitre de l'attractivité de l'investissement dans les activités minières.
- Le Ministère met du temps à rendre les données géoscientifiques accessibles à l'industrie minière.
- Le manque de clarté concernant le devoir de consulter les collectivités autochtones peut avoir une incidence sur le rythme des activités d'exploitation minière.
- Il n'y a aucun plan ni aucun calendrier détaillé pour l'exploitation des gisements de minéraux dans le Cercle de feu, qui est situé dans le Nord de l'Ontario.



Constatations particulières

- On a récemment déterminé que les coûts de la réhabilitation des 56 mines abandonnées présentant les risques les plus élevés totalisaient 372 millions de dollars, et le coût potentiel de la réhabilitation des autres sites se situait entre 163 millions et 782 millions de dollars.
- Le montant des impôts et des redevances perçus par la province auprès des sociétés minières ces 20 dernières années correspond en moyenne à moins de 2 % de la valeur des minéraux extraits.
- Jusqu'ici, les redevances provenant de la seule mine de diamants de la province ont représenté moins de 1 % de la valeur du minerai extrait.



Recommandations

- Préciser les exigences relatives au processus de consultation des Autochtones, et envisager d'exercer un leadership accrue dans les consultations.
- Établir un plan détaillé assorti de résultats mesurables pour le Cercle de feu, et évaluer régulièrement les progrès réalisés et faire rapport à ce sujet.
- Élaborer un plan opérationnel et financier pour le nettoyage des mines abandonnées.
- Examiner et mettre à jour, s'il y a lieu, le taux de l'impôt sur les bénéfices miniers et le régime de redevance sur les diamants en vigueur dans la province.



Explorez notre site Web

- Accédez au [rapport d'audit intégral](#).
- Consultez notre [Rapport annuel 2015](#) et nos [communiqués](#).
- Apprenez-en plus sur [notre Bureau](#).
- Faites-nous part de vos [commentaires](#).

